
Pour la levée des sanctions à l'encontre de Roland VEUILLET

Pour la mise en place d'une enquête administrative contradictoire et publique

- Roland VEUILLET, CPE, militant syndical, a été lourdement sanctionné pour ses prises de positions syndicales pendant les grèves de 2003. Il s'était opposé notamment au remplacement des surveillants grévistes par des maîtres au pair (étudiants du lycée nourris et logés gratuitement).
- A l'issue d'un conseil de discipline qui fut une véritable parodie de justice, notre camarade a été muté d'office de Nîmes à Lyon dès juin 2003.
- Cette sanction a marqué le mouvement de 2003 par sa sévérité exceptionnelle. A sa suite, les mesures de rétorsion à l'encontre de syndicalistes se sont multipliées, dans le secteur public comme dans le privé.
- Depuis le 30 août 2004, Roland VEUILLET est en grève de la faim devant le ministère de l'Éducation Nationale. Après plus d'un an de lutte opiniâtre et infructueuse, il s'est résolu à cette extrémité pour obtenir le réexamen de son dossier. Une délégation intersyndicale nationale (SUD, SNES, FERC-CGT, Snetaa-eiL, SN-FOLC) a été reçue au cabinet du Ministre le mercredi 8 septembre pour demander la levée de la sanction, et la tenue d'une enquête administrative réglementaire sur cette affaire. Le Ministère n'a pour l'instant donné aucune suite favorable.

La Fédération des syndicats SUD Education demande à nouveau l'annulation de la sanction frappant Roland VEUILLET, et la mise en place d'une enquête administrative permettant de faire la lumière sur ce dossier de façon publique et contradictoire.

- un comité de soutien se met en place :
réunion le lundi 20 septembre à 18 heures,
30 bis rue des Boulets à Paris,

- une journée nationale d'action aura lieu
le mercredi 22 septembre

(la Fédération SUD éducation a déposé un préavis de grève à cet effet), elle prendra la forme

à Paris d'un rassemblement à 14h rue de Grenelle
en région de rassemblements devant les rectorats ou les inspections
d'académie départementales

- une lettre de protestation à envoyer au Ministre est mise en ligne par la Fédération,
- une pétition intersyndicale est diffusée.